



COORDINATION SUD



NOTE DE POSITION

**COMMISSION SANTÉ
ET DÉVELOPPEMENT**

**POUR UNE STRATÉGIE
DE SANTÉ MONDIALE
AU SERVICE DES POPULATIONS ET
DE LA SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE**

Juillet 2022

Coordination SUD est la coordination nationale des ONG françaises de solidarité internationale (OSI).

Association loi 1901 fondée en 1994, Coordination SUD rassemble plus de 180 ONG, adhérentes directes ou au travers de ses six collectifs (CLONG-Volontariat, Cnajep, Coordination Humanitaire et Développement, CRID, FORIM, Groupe initiatives). Elles mènent des actions d'aide humanitaire et d'urgence, de développement, de protection de l'environnement, de défense des droits humains auprès des populations défavorisées, ainsi que des actions d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale et de plaidoyer. Coordination SUD assure quatre missions : la promotion d'un environnement favorable à l'action et l'expression des OSC françaises, l'appui et le renforcement des OSC, la construction et la représentation de positions communes auprès des institutions publiques et privées, en France, en Europe et dans le monde ; et enfin, la veille et l'analyse du secteur associatif de la solidarité internationale.

La commission Santé et Développement de Coordination SUD regroupe les ONG spécialisées sur la santé, membres de Coordination SUD. Elle vise à favoriser l'échange d'expérience et les discussions sur les pratiques entre les membres de la Commission et à construire des positions collectives sur les enjeux liés à la santé dans les pays en développement.

Contact : Arnaud Merle d'Aubigné, Chargé de Mission Analyse et Plaidoyer - merledaubigne@coordinationsud.org

Coordination rédactionnelle :
Arnaud Merle d'Aubigné, Coordination SUD
Directeur de la publication : Reynald Blion

« Nous laisserons en héritage la solidarité qui sera la nôtre au moment de faire en sorte que le monde soit mieux préparé »¹.

Alors que la stratégie de santé mondiale de la France pour la période 2017 – 2022 a été évaluée et montrant quelques limites dans son portage politique, ses ambitions, les principes de mise en œuvre, les priorités couvertes et l'absence de cadre de suivi et de redevabilité, Coordination SUD propose des éléments en vue de renforcer la future stratégie de santé mondiale.

Les organisations de la société civile considèrent qu'il n'est pas envisageable, en l'état, de se prononcer sur des ambitions, des grands enjeux et priorités, les mettant ainsi en concurrence.

C'est pourquoi, par ce document, Coordination SUD entend exposer et proposer une vision des notions, concepts et priorités qui apparaîtront dans la future stratégie afin de contribuer à la rédaction et ainsi favoriser son appropriation par les différents acteurs et actrices.

LES INCONTOURNABLES DE LA FUTURE STRATÉGIE

- Une définition claire du renforcement de systèmes de santé fondé sur des diagnostics précis élaborés avec les autorités, les sociétés civiles et les agentes et agents communautaires locaux afin de favoriser son opérationnalisation dans l'ensemble des contextes nationaux, régionaux et internationaux,
- Une définition claire de la Couverture sanitaire universelle afin de favoriser les conditions et les actions de son opérationnalisation,
- Un mécanisme de portage, d'implication et de participation de l'ensemble des parties prenantes (ministères, opérateurs, associations, personnes concernées...) en fonction des niveaux d'action (gouvernance, renforcement des systèmes de santé, réponse aux urgences),
- Un cadre de redevabilité, de transparence, de suivi et d'évaluation, et de programmation financière de la stratégie.

¹ OMS, (2021), *La COVID-19 met en évidence la nécessité d'une action conjointe pour renforcer la structure du secteur de la santé internationale*, [Déclaration des chef·e·s d'État membres](#), Genève, OMS, 30 mars.

LES AMBITIONS DES ONG POUR LA FUTURE STRATÉGIE SANTÉ MONDIALE

UN OUTIL D'ACTION EXTÉRIEURE DE LA FRANCE CONTRIBUANT À L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE POUR L'ENSEMBLE DES POPULATIONS

La stratégie de Santé mondiale doit être l'outil d'action extérieure de la France contribuant à l'amélioration de la santé et du bien-être pour l'ensemble des populations du monde et s'appuyant sur une approche de solidarité entre les nations et les peuples.

Elle vise à coordonner l'ensemble des acteurs et actrices françaises portant des actions de santé à l'étranger qui ont pour objectifs 1) la bonne gouvernance des politiques internationales de santé et leur cohérence avec les autres politiques ayant un impact sur la santé, 2) le renforcement des systèmes de santé au sein des pays et 3) la prise en charge directe pour pallier les défaillances des États (urgences, catastrophes ou extrême pauvreté).

UN OUTIL GARANTISSANT QUE PERSONNE N'EST LAISSÉ POUR COMPTE DANS L'AMÉLIORATION DE LA SANTÉ

La stratégie de santé mondiale de la France prend en compte la pleine articulation avec l'Agenda 2030, en particulier l'Objectif de développement durable 3 pour *permettre à tous [et toutes] de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*. À l'instar des Objectifs de développement durable, elle adopte une approche globale de la santé, en agissant sur l'ensemble de ces déterminants, qu'ils soient biologiques, sociaux ou environnementaux, conformément à la Déclaration de Jakarta².

Enfin, conformément aux principes des Objectifs de développement durable de l'Agenda 2030, la stratégie de santé mondiale de la France doit garantir que personne n'est laissé pour compte [*no one left behind*] dans les actions mises en œuvre. Aussi, afin que les actions de la France remplissent le principe des objectifs de développement durable, il est indispensable d'agir en priorité à destination des personnes les plus éloignées des services de santé³.

UN OUTIL DE LUTTE CONTE LES INÉGALITÉS MONDIALES EN SANTÉ

Les inégalités d'accès aux soins et aux traitements ont été, une nouvelle fois, mises en lumière par l'épidémie de Covid-19. La moitié de la population mondiale n'a pas accès à des soins de santé de base. Au Malawi, il n'y a que 25 lits de soins intensifs et 7 respirateurs pour plus de 18 millions de personnes et la Zambie ne compte qu'un seul médecin pour 10 000 personnes. En France, ce sont 78,4% de la population vaccinée, contre 1,3% en République démocratique du Congo.

La France s'est engagée à lutter contre les formes d'inégalités mondiales en vue d'un développement mutuel et solidaire en relevant « *les défis de la préservation des biens publics mondiaux, en prenant en compte leurs interconnexions et de façon à prévenir tout risque d'éviction* ». Dès 2018, la santé est une priorité du Comité interministériel de la coopération internationale et du développement (CICID). De plus, l'adoption de la Loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales (LOP-DSLIM) du 4

² OMS, (1997), *Déclaration de Jakarta sur la promotion de la santé au XXI siècle*, Quatrième conférence internationale sur la promotion de la santé, organisée par l'Organisation mondiale de la santé, qui a eu lieu à Jakarta, Indonésie, OMS, juillet

³ ONU, (2015), *Objectif 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge*, Objectifs de développement durable, Sommet développement durable, ONU, New York, septembre

août 2021, réaffirme cette priorité et fixe un Cadre de Partenariat Global. La santé y est décrite comme « *à la fois une condition et un outil du développement humain et économique* ».

Le changement souhaité au travers de cette stratégie doit être la réduction des inégalités de santé au sein des nations et entre les nations. Aussi, elle devra s'articuler avec les différents engagements pris dans la loi développement solidaire d'août 2021 et adapter ses modes d'actions aux pays figurants sur la liste prioritaire de la France, fixée par le CICID en 2018. Or, la plupart de ces pays sont jugés non-solvables par les agences de développement. À ce titre, le projet de stratégie doit résoudre la question de la répartition entre prêts et dons de l'aide publique au développement en santé.

UN OUTIL DE RENFORCEMENT DES SYSTÈMES DE SANTÉ AU BÉNÉFICE DE TOUS ET TOUTES

La stratégie de santé mondiale de la France doit avoir comme ambition de se doter d'une définition exhaustive du renforcement des systèmes de santé afin d'être porteuse de changements structurels, cela pour que les populations bénéficient de systèmes de soins fonctionnels, accessibles et adaptés à leurs besoins. Il est donc nécessaire d'obtenir un consensus sur la définition du renforcement des systèmes de santé, autant publics que communautaires, afin d'être en capacité de définir les actions qui en découleront sur les sept piliers des systèmes de santé, à savoir les services de santé (primaires et spécialisés), les ressources humaines de santé, les systèmes d'information sanitaire, les produits médicaux et médicaments, le système de financement de la santé et la gouvernance. Les organisations de la société civile ajoutent à cette définition le pilier « patients et patientes » pour s'assurer qu'elles et ils soient au cœur du renforcement des systèmes de santé.

Une approche du renforcement des systèmes de santé dans leur globalité doit permettre aux acteurs et actrices de ne pas choisir entre différentes priorités sanitaires, à l'échelle mondiale, mais de partir des besoins. En effet, une définition exhaustive de la CSU et son opérationnalisation ainsi que des diagnostics précis sur le pilier lié aux soins de santé doivent permettre une priorisation locale des besoins. Ainsi, le renforcement des systèmes de santé doit passer par des diagnostics approfondis, coconstruits avec l'ensemble des parties prenantes, dont les autorités sanitaires, les personnels de santé, la société civile, les représentations des usagères et usagers, les agentes et agents de santé communautaire. Le renforcement des systèmes de santé doit être capable de couvrir, dans le long terme, l'ensemble des enjeux locaux, nationaux et internationaux. Il en va de même pour son articulation avec les outils de santé. Par exemple, la santé numérique ne peut pas être une priorité de santé, en elle-même, étant donné qu'elle est un outil au service du renforcement des systèmes de santé, tous piliers confondus.

UN OUTIL DE PROMOTION DES SYSTÈMES DE PROTECTION SOCIALE PÉRENNES

La stratégie de santé mondiale devrait, enfin, avoir comme ambition de développer des systèmes de protection sociale pérennes. La Loi d'orientation et de programmation relative au développement solidaire et de lutte contre les inégalités mondiales d'août 2021 stipule que la santé doit être promue comme un bien public mondial.

En ce sens, la France devrait opérationnaliser des mécanismes pour permettre aux pays les plus pauvres de financer des prestations sociales universelles, pour diminuer les barrières financières à l'accès aux soins et les risques sociaux. Cela est particulièrement nécessaire en ce qui concerne les périodes de parentalité, où l'on observe une augmentation des coûts des soins indirects de santé pour les femmes et leurs enfants et reconnaître et redistribuer le travail de soins non rémunéré, souvent assigné aux femmes. Il existe une réelle dynamique internationale en faveur de la protection sociale, en particulier à l'Organisation Internationale du Travail.

La stratégie de santé mondiale de la France devrait avoir pour ambition d'opérationnaliser la Couverture Santé Universelle, en définissant le paquet minimum de soins primaires, définissant les actions en faveur de la réduction des paiements directs et définissant les populations cibles.

La stratégie de santé mondiale de la France doit permettre aux États de dégager les ressources domestiques nécessaires à la pérennisation des systèmes de protection sociale, en lien avec les objectifs de la déclaration d'Abuja⁴, notamment la cible d'au moins 15% du budget national au renforcement de systèmes publics de santé. Cela implique d'accroître les sources de financement des politiques publiques de santé, notamment par l'accroissement de leurs recettes fiscales nationales en luttant contre la fuite des capitaux et par l'adoption de nouveaux mécanismes de financement innovants.

UN OUTIL VALORISANT LE MULTILATÉRALISME EN SANTÉ ET L'IMPORTANCE DE SA COMPLÉMENTARITÉ AVEC L'ACTION BILATÉRALE

La stratégie de santé mondiale permet une articulation cohérente entre le multilatéralisme des organisations internationales et l'action bilatérale de la France. Le multilatéral est une solution pour instaurer des standards, communément acceptés ; fixer les grandes priorités ; et coordonner les actions de chacun, en termes de politiques nationales et internationales. La stratégie de santé mondiale doit favoriser un leadership mondial pour bâtir un système de santé mondiale à hauteur des enjeux sanitaires actuels et à venir. Il doit se fonder sur les principes de solidarité internationale, permettre de faire entendre la voix des pays pauvres et inclure les sociétés civiles. L'action bilatérale de la France doit pouvoir s'inscrire et rester cohérente avec ce cadre multilatéral.

⁴ Union Africaine, (2001), *Déclaration d'Abuja sur le VIH et le SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes*, Sommet africain sur le VIH et le SIDA, la tuberculose et autres maladies infectieuses connexes, [Chef·e·s d'États et de gouvernement de l'Union Africaine](#), Abuja, avril.

UNE APPROCHE EN SANTÉ AVANT UNE APPROCHE DIPLOMATIQUE

UNE APPROCHE PROMOUVANT LA SANTÉ COMME BIEN PUBLIC MONDIAL ET COMME BIEN COMMUN

Dans ses discours (et dans la loi du 4 août), la France promeut la santé comme un bien public mondial. Cela permet de placer la santé, d'un point de vue économique, au-dessus des lois du marché. L'état de santé des uns et des autres jouant, positivement ou négativement, sur celui des autres ; l'externalité se traduit alors par des effets en chaîne, vertueux (campagnes de vaccination, prévention...) ou vicieux (épidémies...). À ce titre, la production de médicaments, de produits ou dispositifs médicaux doivent être considérée comme des biens publics.

La santé mondiale doit être replacée dans un contexte de solidarité internationale. Dans cette approche, les préoccupations économiques cessent de prédominer aussi bien au sein de la gouvernance mondiale de la santé que dans les programmes de santé privés. Il est nécessaire d'insister sur la nécessité d'une gestion commune, à l'échelle mondiale, de la santé (la santé est un "bien commun", à partager). Dans cette approche, la notion de droits humains est fondamentale.

UNE APPROCHE REPOSANT SUR LES DROITS HUMAINS, LES DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS (DSSR) ET L'ÉGALITÉ DE GENRE

La santé est un droit humain fondamental et une composante essentielle du développement. Bien que l'article 25 de la Déclaration universelle des Droits de l'homme reconnaisse à chacun et chacune le droit à la santé et à la protection sociale, trop de personnes à travers le monde n'ont toujours pas accès à des services (soins et prévention) de santé de qualité les plus élémentaires.

Dans un souci de cohérence et de continuité, il est indispensable qu'un lien soit fait avec la nouvelle stratégie DSSR du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) en cours d'élaboration, la diplomatie féministe prônée par le MEAE et les annonces du Forum Génération Égalité.

Enfin, il semble plus que nécessaire que les opérateurs et opératrices sous tutelles adaptent leurs stratégies propres à celle de la nouvelle stratégie santé mondiale. Ainsi, l'approche de la transition démographique et sociale de l'AFD devrait impérativement s'aligner avec celle du ministère. Il en va de même pour celle de la division santé et protection sociale.

UNE APPROCHE ALIGNÉE AVEC LES GRANDS OBJECTIFS INTERNATIONAUX

Dans la lignée de l'ambition proposée par les ONG de valoriser le multilatéralisme comme outil normatif de la santé mondiale et de priorisation des enjeux, la stratégie de la France devrait s'aligner sur les grands objectifs internationaux, dont l'objectif de développement durable 3 et l'ensemble de ses interdépendances avec les autres objectifs, telles que le triple 95 dans la lutte contre le Sida et les grandes recommandations de l'OMS et de l'OCDE en matière de santé.

UNE APPROCHE GARANTISSANT LA COHÉRENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES

La stratégie de santé mondiale de la France repose sur des principes inextricablement liés aux droits humains, au respect de l'environnement et de la biodiversité, à la prise en compte des déterminants sociaux de la santé, à l'état des services de santé publics et communautaires.

La cohérence des politiques publiques et des stratégies doit être assurée

- entre les secteurs de coopération internationale (notamment en termes de politique environnementale, de politique économique, etc.),
- entre les acteurs et actrices (stratégies du Ministère de l'Europe et des affaires étrangères et stratégies des opérateurs et opératrices AFD, Expertise France)
- dans le temps (continuité des actions menées pour finir ce qui a été commencé).

L'exemple de la notion de « one health » en est un parmi d'autres de mise en cohérence des politiques publiques, aux échelles nationales comme internationales. Ces notions transversales doivent permettre d'intégrer la stratégie de santé mondiale dans une vision plus large que la santé humaine. Il en va de même avec les déterminants de santé, qui vont au-delà des simples programmes de santé et qui doivent être pris en compte dans leur globalité.

Cela est aussi vrai au regard des politiques d'austérité des institutions de finance internationale (FMI et Banque mondiale) qui impactent négativement la capacité des États prioritaires pour la France à mobiliser des ressources domestiques pour renforcer les systèmes de santé (en particulier les prêts qui imposent aux États de réduire les dépenses de santé et notamment de couper le nombre de travailleurs et travailleuses de santé, à précariser leurs conditions de travail ou réduire leurs salaires dans des contextes où il y a déjà une pénurie de personnels).

UNE APPROCHE PRENANT EN COMPTE LES DÉTERMINANTS DE SANTÉ, L'HUMAIN ET LE COMMUNAUTAIRE AU CENTRE DES DÉCISIONS

À l'instar de l'approche par le renforcement des systèmes de santé qui démarre par un diagnostic sur les sept piliers du système, l'approche par les déterminants de santé vise à évaluer les facteurs de risques personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent l'état de santé des individus ou des populations.

Ces diagnostics doivent prendre en compte les facteurs de vulnérabilité des populations ciblées par les programmes de santé, notamment du fait de discriminations, d'inégalités femmes-hommes, de précarisation, d'éducation, etc.

Il semble dès lors essentiel, dès lors important d'assurer la cohérence entre les actions portées par la stratégie de santé mondiale en lien avec la lutte contre ces facteurs d'inégalités. Pour cela, il est incontournable de favoriser la participation et l'implication des usagères et usagers et personnes concernées aux décisions et aux stratégies qui les concernent, de l'élaboration au suivi-évaluation en passant par la mise en œuvre. La stratégie de santé mondiale doit donc, à tous les niveaux, promouvoir et mettre en œuvre des espaces de démocratie sanitaire.

UN PORTAGE PAR LES PARTIES PRENANTES EN FONCTIONS DES NIVEAUX D'ACTION

Il avait été recommandé de lister les actions mises en place par les différents acteurs et actrices et nous saluons le travail qui a été fait en ce sens par le biais de cette cartographie des acteurs et actrices. Nous proposons que la stratégie définisse des indicateurs et que leur portage soit lié aux acteurs et actrices du niveau opérationnel concordant.

Ainsi, nous proposons aujourd'hui trois niveaux à prendre en compte dans la rédaction, et donc l'opérationnalisation de la future stratégie :

- **Un niveau de réponse aux urgences**, via les acteurs et actrices de la société civile, les pouvoirs publics (centraux, opérateurs et Collectivités territoriales) en concertation
 - Ces actions opérationnelles sont temporaires et doivent être anticipées afin de ne pas détourner des financements et des ressources humaines affectées à d'autres actions de plus long terme,
 - Ce niveau concerne des crises qui se multiplieront (conflits, catastrophes naturelles, épidémies, etc.). Il est donc nécessaire de les anticiper pour avancer sereinement sur les projets de fond.

- **Le deuxième niveau concerne les projets de fond et les programmes de long terme** qui ont trait aux priorités de la stratégie. Ils portent sur le renforcement des systèmes de santé, publics et communautaires, et sur la mise en œuvre de la CSU. Ils concernent l'ensemble des parties prenantes, afin de mettre en œuvre des actions opérationnelles concertées entre académiques, sociétés civiles, pouvoirs publics (Centraux, Opérateurs et Collectivités territoriales), secteur privé, Fondations, etc. afin d'agir sur les sept piliers du système de santé de manière concertée.

- **Le troisième niveau est celui de la valorisation des actions** effectivement mises en œuvre. Les ONG et associations sont favorables à une diplomatie de l'action davantage qu'une diplomatie des paroles. Ainsi, le volet influence de la gouvernance de la santé mondiale doit davantage reposer sur la valorisation d'actions opérationnelles que sur des actions diplomatiques.



Rassembler et agir
pour la Solidarité internationale

14, Passage Dubail 75010 Paris
Tél. : + 33 1 44 72 93 72
www.coordinationsud.org
sud@coordinationsud.org